



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.4
4 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Deuxième session
Genève, 1er décembre 1997
Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION
DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA DEUXIEME SESSION
(1er-5 décembre 1997)

Rapporteur : M. Sek Wannamethee (Thaïlande)

INTRODUCTION ET POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Orateurs :

Secrétaire général de la CNUCED
Secrétariat
Sri Lanka (pour le Groupe asiatique et la Chine)
Afrique du Sud (pour le Groupe africain)
Pérou (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)
Luxembourg (pour l'Union européenne)
Fédération de Russie
Cuba

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le vendredi 12 janvier 1997** à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5656/5655

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 1er au 5 décembre 1997. Au cours de cette session, la Commission a tenu ... séances plénières (7ème à ... séance) et ... séances informelles.

Déclaration liminaire

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED**, à propos du rôle des commissions de la CNUCED en général, a dit que les réunions d'experts devaient fournir des contributions spécialisées aux commissions, lesquelles aideraient à leur tour le Conseil du commerce et du développement dans ses fonctions d'organe de décision. Les commissions devraient jouer un rôle permanent et être dotées de mécanismes leur permettant de suivre l'application des décisions entre deux sessions. Elles devraient devenir des partenaires du secrétariat dans l'exécution du programme de travail.

3. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, le Secrétaire général a attiré l'attention de la Commission sur les recommandations de la Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction, qui avait eu lieu à Genève du 23 au 25 juillet 1997. Quelque 110 experts nationaux venus de 65 pays, ainsi que les représentants de plusieurs institutions des Nations Unies, d'autres organismes internationaux et d'ONG, avaient participé à cette réunion, dont les débats avaient été axés sur quatre grandes questions : i) modalités de dialogue entre le gouvernement et le secteur privé; ii) cohérence des politiques en faveur du développement des PME; iii) mesures et organismes d'aide aux PME; et iv) rôle des organisations professionnelles dans le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé et dans l'appui aux PME.

4. La Réunion d'experts avait adopté un certain nombre de recommandations pour un dialogue efficace, à savoir, pour l'essentiel, que ce dialogue devait être un processus interactif, s'appuyant sur une représentation équilibrée de tous les secteurs du monde des entreprises. Un tel dialogue pouvait contribuer à la mise en place d'un cadre directeur cohérent. Il s'agissait maintenant pour la Commission de traduire ces recommandations en suggestions pratiques pouvant être appliquées dans les pays.

5. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le Secrétaire général a noté qu'il comportait l'examen de sept points subsidiaires, mais il espérait que

la Commission aurait le temps d'examiner concrètement les conclusions des réunions d'experts. Le transit revêtait une grande importance partout dans le monde du point de vue des recettes nationales. Il avait appris, à l'occasion d'une récente visite auprès de la Commission européenne, que le manque à gagner causé par des problèmes de transit était estimé à 5 milliards de dollars E.-U. chaque année pour les seuls pays européens. Les recommandations adoptées par la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit devaient donc faire l'objet d'un examen minutieux, et il fallait étudier des moyens pratiques d'en assurer l'application au niveau national. Quatre des sept points subsidiaires avaient trait à l'efficacité commerciale et aux activités lancées à Columbus (Ohio) en 1994. Le moment était venu de définir une approche globale des questions en jeu et, dans le cas des pôles commerciaux, de faire le bilan de l'expérience acquise. En conclusion, le Secrétaire général a invité les délégations à réfléchir au rôle de la Commission et à ses relations avec le secrétariat, et à veiller à ce que les conclusions de la Commission aient une portée concrète.

Chapitre I

ENTREPRISES : QUESTIONS RELATIVES A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante :

"Progrès accomplis dans l'élaboration de stratégies de développement des entreprises : Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.3/9);

"Rapport de la Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction" (TD/B/COM.3/6-TD/B/COM.3/EM.2/3).

7. La Directrice de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté le point 3 et a dit que la mondialisation illustre un certain nombre de changements fondamentaux survenus dans le processus de production et dans les modalités de la concurrence entre les entreprises dans l'économie mondiale. L'un de ces changements était l'intensité croissante en connaissances de la production, qui abolissait la distinction entre industries "traditionnelles" et industries "technologiquement avancées". Le savoir et les compétences et capacités fondées sur la connaissance étaient ce qui caractérisait les entreprises dynamiques et compétitives, quelle que soit leur taille.

8. Dans ce contexte, la concurrence entre les entreprises portait désormais non seulement sur les prix, mais aussi sur la capacité d'innover. Avec la libéralisation, ce mode de concurrence basé sur l'innovation s'était diffusé dans le monde entier et avait aboli une autre distinction traditionnelle entre les entreprises produisant pour le marché intérieur et les entreprises exportatrices.

9. Les petites et moyennes entreprises disposaient de moins de ressources propres pour s'adapter à ces nouvelles conditions, et leur capacité d'exprimer leurs besoins était moindre que celle des grandes entreprises. Les stratégies de développement des entreprises, en particulier dans le cas des PME, devaient donc être conçues sous la forme d'un ensemble d'éléments intégrés dont les interactions étaient essentielles au succès de l'effort global. Le rôle du dialogue entre le secteur public et le secteur privé, examiné par une réunion

d'experts en juillet 1997, était l'un de ces éléments, mais il y en avait d'autres, dont la nécessité de mettre en place un système réglementaire adéquat et de développer vigoureusement les capacités en matière de comptabilité dans le secteur des PME. Le programme relatif à la comptabilité de la Division contribuait au renforcement de cette capacité, en association avec le programme EMPRETEC - formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

10. Les PME dépendaient d'une multitude d'autres programmes d'appui pour pouvoir réaliser les nombreux petits changements qui assureraient leur compétitivité. La fourniture de services aux PME avait été renforcée par des procédures de regroupement, notamment avec la création de pépinières d'entreprises et de parcs technologiques. Le rôle que les réseaux, les partenariats et les regroupements pouvaient jouer dans le renforcement du secteur des PME dans les pays en développement et les pays en transition devait être analysé plus avant et des études devaient être réalisées qui mettraient en relief les meilleures pratiques.

11. Concernant l'interrogation de la Commission quant à la possibilité de créer un réseau d'organismes de recherche et autres institutions d'appui travaillant dans le domaine du développement des entreprises, les recherches effectuées avaient montré que des réseaux de ce genre existaient déjà et qu'il n'était pas nécessaire d'en créer un nouveau. La Réunion d'experts sur le dialogue entre le secteur public et le secteur privé avait demandé que la CNUCED prévoit sur son site Web un espace permettant à ceux qui avaient participé à la réunion de continuer d'échanger des informations, et le site était actuellement aménagé en conséquence.

12. Concernant la demande qui avait été faite par la Commission d'être informée de la coopération entre la Division et d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales dans le domaine du développement des entreprises, la Directrice a dit qu'une grande partie des travaux visant à renforcer le programme EMPRETEC et le réseau pilote de centres pour l'innovation et le développement des entreprises en Afrique s'appuyaient sur les liens étroits établis avec le CCI, le programme du PNUD intitulé "Enterprise Africa", l'OIT, l'ONUDI et le CRDI canadien. La Division avait commencé d'étudier les moyens de diffuser des concepts et des programmes relatifs au développement des entreprises dans les pays en transition en coopération avec les directeurs des programmes EMPRETEC en Amérique latine et en Afrique, ainsi qu'avec le Centre de formation de l'OCDE établi à Istanbul.

L'Equipe spéciale CNUCED-Commission économique pour l'Europe sur les questions relatives au développement des entreprises dans les pays en transition avait également un rôle à jouer en la matière.

13. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que le développement des PME occupait une place importante dans la stratégie économique et sociale des pays en développement, et que les gouvernements s'efforçaient désormais d'appliquer des politiques spécifiques pour résoudre les problèmes de ces entreprises. Le porte-parole n'était pas favorable à des politiques ou des stratégies uniformes pour le développement des PME ou l'aide à ces entreprises, car il existait d'importantes différences entre les pays en développement du point de vue du niveau de développement et de la tradition industrielle.

14. Le Groupe asiatique et la Chine reconnaissaient la nécessité d'un dialogue efficace entre le secteur public et le secteur privé à tous les niveaux, et ils attiraient l'attention sur l'importance de la qualité des relations de travail entre les deux secteurs. Le porte-parole a souligné l'importance du financement, de la formation, de l'innovation, de la technologie, de l'information commerciale et de l'appui au commerce pour le développement des PME et a insisté sur les incidences globales de politiques publiques positives. La cohérence des politiques en faveur du développement des PME impliquait l'existence d'un cadre directif général favorable, qui dépendait non seulement de la politique gouvernementale, mais aussi de tout un ensemble de facteurs macro-économiques et de facteurs internationaux, dont les dispositions de divers accords internationaux.

15. Le Groupe asiatique et la Chine souscrivaient à la nécessité de définir un ensemble de politiques dynamiques visant à déployer un large éventail de mécanismes et de services d'appui au développement des entreprises reposant sur des programmes intégrés. Le document du secrétariat soulevait un certain nombre de questions intéressantes à cet égard.

16. En raison de l'évolution de la demande associée aux nouveaux systèmes de production mondialisée, la coopération interentreprises jouait un rôle accru. De nombreuses entreprises constataient qu'une telle coopération était nécessaire pour abaisser les coûts et renforcer la capacité d'innovation. Les institutions internationales pouvaient jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, notamment en encourageant la coopération entre entreprises de pays développés et entreprises de pays en développement dans le cadre de réseaux.

Le porte-parole a souligné l'importance d'une diffusion efficace de l'information concernant les possibilités de coopération interentreprises.

17. Les travaux futurs de la CNUCED devraient porter sur les mécanismes de promotion d'un dialogue efficace à tous les niveaux, l'application du principe de subsidiarité, les incidences de la libéralisation sur le développement des PME, le rôle des gouvernements dans la promotion d'une coopération interentreprises - y compris les regroupements, les réseaux et les partenariats technologiques - entre PME, ainsi qu'entre celles-ci et les grandes entreprises, et un examen de la cohérence entre les politiques commerciales et les politiques micro-économiques et ses incidences sur les PME.

18. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que la Commission devrait tenir compte, dans ses discussions, premièrement, de la dimension internationale des questions soulevées et, deuxièmement, de la réalité africaine, qui était que, si certains pays africains en étaient au stade des regroupements d'entreprises, des partenariats stratégiques et des transferts de technologie, d'autres continuaient d'être confrontés à des problèmes de formation, d'information, de financement et d'accès à la technologie moderne. Une aide financée par des donateurs restait nécessaire.

19. La Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction avait établi les bases solides d'un examen du rôle du secteur public et du secteur privé, de la nécessité d'un cadre directeur cohérent et de mesures d'appui efficaces. D'une manière générale, le Groupe africain appuyait les recommandations de la Réunion, même si la CNUCED avait encore une aide appréciable à apporter aux pays en développement dans ce domaine.

20. Des travaux supplémentaires étaient également nécessaires sur les questions de subsidiarité, de cohérence des politiques commerciales et des politiques micro-économiques et sur les conséquences de la libéralisation pour le développement des PME.

21. Le rapport intitulé "An overview of activities in the area of inter-firm cooperation" (UNCTAD/ITE/EDS/2) était un document extrêmement utile. Deux éléments essentiels pour le Groupe africain en ressortaient : premièrement, il n'y avait pas suffisamment d'analyses et d'études directives sur la coopération interentreprises impliquant des entreprises de pays en développement; deuxièmement, l'Afrique avait été négligée en matière

d'alliances stratégiques, de coopération technologique interentreprises et en particulier des technologies de l'information. De ce fait, les pays en développement devraient continuer de rechercher des stratégies visant à promouvoir un développement durable des entreprises. Aucun renforcement des capacités technologiques ne serait possible sans des mesures d'appui internationales, et des travaux supplémentaires sur les regroupements d'entreprises étaient également nécessaires.

22. Le porte-parole a souligné le rôle crucial de la communauté internationale dans la promotion d'un environnement général propice en tant que corollaire de politiques nationales stables et cohérentes. L'information fournie sur les organismes de recherche était utile, et la CNUCED devrait commencer d'établir un répertoire de ces bases de données. Il a encouragé l'élargissement de la présence de la CNUCED sur le World Wide Web et a demandé que l'information soit fournie sous forme imprimée à ceux qui n'avaient pas accès au réseau Internet.

23. Le porte-parole a demandé aux partenaires de développement de fournir des ressources budgétaires à la CNUCED pour lui permettre de participer à d'importants événements concernant le développement des entreprises. Le Groupe africain se félicitait de l'élargissement des programmes EMPRETEC à dix nouveaux pays africains et insistait sur la nécessité d'une coopération technique dans de nombreux autres domaines, en espérant que la CNUCED serait en mesure de répondre aux demandes reçues.

24. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a dit que la documentation du secrétariat mettait en lumière d'importants éléments pour des stratégies de développement des PME. Il y avait d'importantes raisons, sociales et économiques, d'axer les efforts sur le développement des PME, car ces entreprises contribuaient à une croissance durable et assuraient une meilleure répartition de la richesse, dans l'intérêt de l'équité sociale. La redéfinition du rôle de l'Etat et le processus de conversion industrielle avaient tous les deux conduit à un accroissement du nombre de PME. Celles-ci étaient conscientes de la nécessité d'accroître leur compétitivité et s'efforçaient d'exploiter leur principal atout, à savoir la flexibilité. Les PME se développaient en comptant sur leurs propres forces, mais rencontraient d'importantes difficultés pour élargir leur activité, s'agissant en particulier de pénétrer de nouveaux marchés. D'autres aspects critiques concernaient les compétences de gestion et l'information nécessaire pour

satisfaire aux prescriptions juridiques et réglementaires et avoir accès au financement et à la technologie.

25. Les pays latino-américains et caraïbes avaient fait du développement des PME l'une de leurs priorités nationales, et ils encourageaient la CNUCED à travailler dans les domaines suivants : fourniture de services aux PME, en particulier dans les zones rurales; évaluation de l'efficacité des services d'appui aux entreprises; et incidence sur les politiques nationales d'appui aux PME des obligations découlant d'accords internationaux, y compris des accords du Cycle d'Uruguay.

26. Le représentant du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que dans un monde caractérisé par la mondialisation et la libéralisation et stimulé par le progrès technologique, l'économie de marché était devenue la norme, et les entreprises jouaient un rôle de plus en plus important dans le processus de développement. Cette situation confrontait les entreprises à de nouveaux défis, et en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, il fallait revoir le rôle des différents acteurs intervenant dans le processus. La cohérence des politiques était nécessaire pour renforcer le secteur des entreprises et accroître la compétitivité, et il fallait accorder une attention particulière à cet égard au dialogue entre le secteur public et le secteur privé.

27. Pour participer plus efficacement à l'économie internationale, les PME devaient privilégier des facteurs essentiels tels que l'amélioration de leur capacité de s'adapter aux changements structurels, l'innovation technologique, et la coopération et la collaboration interentreprises. A cet égard, les activités de coopération pour le développement de l'Union européenne avec les pays en développement et les pays en transition visaient à aider le secteur privé - acteur essentiel du développement aujourd'hui - à instaurer une coopération interentreprises.

28. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que les analyses et les études pratiques réalisées par le secrétariat, en particulier les travaux sur l'évolution des tendances et leurs incidences sur le développement des entreprises, étaient utiles. La nécessité de réformer les entreprises d'Etat offrait des possibilités de contribuer au développement des PME, et il importait beaucoup à cet égard de mettre en place un cadre législatif approprié, d'améliorer les structures de gestion et de rétablir les liens

entre les entreprises. Le représentant a proposé que la Commission convoque en 1998 une réunion d'experts sur la coopération interentreprises.

29. Le représentant de Cuba a dit que d'importantes transformations se produisaient dans l'économie de son pays. La disparition des marchés d'Europe orientale avait obligé à prendre une série de mesures pour accroître l'efficacité et intégrer l'économie cubaine dans l'économie mondiale. La réforme de la Constitution avait rendu possibles l'existence de la propriété privée, la restructuration et la réduction des ministères et le transfert des responsabilités de la gestion des ressources matérielles et financières vers le secteur des entreprises. Le rétablissement de l'équilibre monétaire et budgétaire avait été obtenu moyennant une réduction des subventions aux entreprises. La nouvelle législation fiscale et le nouveau système financier permettaient aux entreprises de conserver leurs bénéfices et une nouvelle loi régissait l'investissement. A Cuba, les PME se composaient d'entreprises mixtes, de coopératives agricoles et de petites exploitations agricoles, ainsi que d'organisations artisanales. Dans le cas des petites exploitations agricoles, le Gouvernement et le secteur privé fournissaient tous les deux une assistance en matière de crédit et de commercialisation. Cuba avait également créé une chambre de commerce, dont la fonction était de fournir des renseignements aux entreprises sur les débouchés commerciaux, les marchés et les technologies de l'information. Enfin, pour la facilitation du commerce et le développement des entreprises, il était nécessaire de promouvoir un environnement international favorable.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

La deuxième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte le 1er décembre 1997 par Mme Janina Del Vecchio (Costa Rica), au nom de M. Manuel Dengo (Costa Rica), président de la Commission à sa première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

A sa 7ème séance plénière, le 1er décembre 1997, la Commission a élu le Bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Ali Said Mchumo	(République-Unie de Tanzanie)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Petko Baev	(Bulgarie)
	Mme Heather Booth di Giovanni	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Jean-Marie Noirfalisse	(Belgique)
	M. Dilip Sinha	(Inde)
	M. Trevor Spencer	(Trinité-et-Tobago)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/8. L'ordre du jour de la session se lisait donc comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises
4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale
5. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la troisième session
de la Commission

(Point 5 de l'ordre du jour)

[à compléter]

E. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

[à compléter si nécessaire]

F. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce
et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

[à compléter]
